

« Respect-Santé-Nature »

La nouvelle association naturiste du C.H.M. de Montalivet
Association loi 1901 enregistrée à la sous-préfecture de Lesparre-Médoc
le 11 septembre 2013 sous le n° W334001680

BULLETIN D'INFORMATION N° 28 (mai 2020)

Chers adhérents et chers amis,

Le Covid-19 est venu bouleverser nos vies, pour certains de façon dramatique. Le confinement, nécessaire pour limiter l'épidémie, a été une épreuve pour beaucoup d'entre nous qui apprécions la convivialité, la liberté, la nature et les grands espaces. Alors que le CHM ouvre ses portes et va permettre aux propriétaires éloignés de moins de 100 km d'y séjourner, alors que nous ressentons plus que d'habitude cette envie, ce besoin même de nous y retrouver, « **Respect-Santé-Nature** » vous recommande pour la santé de tous d'appliquer les mesures sanitaires adéquates afin que notre séjour au CHM reste malgré ce contexte inédit toujours un vrai plaisir. Notre association en lien avec la direction veillera à ce que les conditions soient réunies pour y parvenir.

Voici quelques informations.

Pour rappel, un nouveau directeur au CHM

Monsieur Lamure, l'ancien directeur, avec lequel une relation de concertation s'était progressivement instaurée a pris de nouvelles fonctions au sein du groupe en fin d'année dernière et c'est Monsieur Renaud Brahimy qui a pris le relais. Nous devons participer à une réunion avec eux en octobre 2019 ainsi qu'avec M. Henin, le nouveau PDG de Vacanselect, lui même remplaçant Monsieur Alaux. Mais cette réunion a été annulée en dernière minute en raison des inondations dans le Sud.

Nous pensions le rencontrer en ce début d'année, mais c'est le Coronavirus qui nous joue alors un mauvais tour. Comme un rendez-vous n'était pas envisageable à court terme, nous avons adressé il y a quelques jours un *courrier* à M. Brahimy. Nous avons tenu à lui présenter notre association et quelques sujets auxquels nous sommes très attentifs, que le Covid-19 ne nous fait toutefois pas oublier et que nous souhaitons par la suite approfondir avec lui (l'avenant au bail, la situation des résidents en zone ONF, la confirmation de l'abandon du projet d'extension de la zone tampon, l'enveloppe de 50 000 €, la création d'un kiosque jeunes, le paiement de la redevance par chèques vacances, la circulation des véhicules au sein du CHM etc.). Et, bien sûr nous l'avons questionné sur les projets de la direction et notamment, ce qui nous préoccupe tous, les mesures concernant la pandémie.

et une drôle de façon de communiquer de sa part ...

A notre grande surprise le directeur a répondu *par téléphone* à Marc Galliot, notre président, au motif qu'il se méfie des écrits car ils restent et que, dans le contexte actuel, il préfère que rien ne soit soumis à de quelconques interprétations des associations. Méfiance surprenante à l'égard des associations qu'il qualifie pourtant « d'interlocuteurs privilégiés » !? Prudence étonnante à l'égard des écrits alors qu'il donne des informations régulièrement sur la page Facebook officielle du CHM ! (ignorant ainsi toutes celles et ceux qui n'utilisent pas ce mode de communication). Ces premiers échanges avec le directeur laissent penser que M. Brahimi n'a pas pris la mesure de l'obligation de concertation que RSN a obtenue après de longues négociations et qui est depuis inscrite et cadrée dans les nouveaux contrats d'usage du CHM. Nous comptons bien obtenir de sa part le respect de ces dispositions pour une véritable concertation avec les représentants des usagers. A suivre ...

Ouverture du CHM aux résidents à partir du 11 mai

M. Brahimi a adressé un mail en date du 7 mai aux résidents pour leur annoncer l'ouverture du Centre sous certaines conditions. Il ne semble pas certain que tous aient réceptionné le document, c'est pourquoi nous en donnons ici un résumé.

Tout d'abord sachez que c'est la Préfecture de Gironde qui a autorisé le CHM à donner aux résidents la possibilité de rejoindre leur hébergement sous condition de respecter les règles de déconfinement progressif édictées par le gouvernement. L'attestation de circulation n'est maintenant plus obligatoire que dans le cas où la distance résidence principale-CHM dépasse 100 km et pour un motif impérieux, familial ou professionnel. Les activités de location ou de prêts restent interdites, seuls les résidents pourront se rendre dans leur hébergement. Les résidents qui vivent à moins de 100 km de leur hébergement pourront se déplacer vers celui-ci sous leur seule responsabilité personnelle, les autres ne sont pas autorisés à le faire. Les résidents qui viendront au CHM s'engageront à respecter les règles d'hygiène et de distanciation sociale en vigueur.

Les plages seront inaccessibles au moins jusqu'au 1er juin. Les rassemblements de plus de 10 personnes sont interdits, les bars et restaurants resteront fermés jusqu'à nouvel ordre. Accueil, sanitaires, piscine, parc aquatique, Spa resteront également fermés jusqu'à autorisation gouvernementale pour leur réouverture.

Par ailleurs, dans le contexte de l'épidémie la société réfléchit aux mesures commerciales qu'elle pourra prendre au sujet de la redevance annuelle.

Enfin, suite à des modifications matérielles sur la barrière d'entrée la direction demande aux résidents ayant l'intention de venir de redonner au préalable par mail l'immatriculation de leur voiture ainsi que la date d'arrivée prévue.

Le « service résidents » est ouvert depuis le 11 mai, vous pourrez le contacter du lundi au samedi de 9 à 17h au 05.33.52.15.29 ou via resident@tohapi-naturiste.fr

Quelques réponses sur:

l'avenant au bail entre la mairie et la Socnat pour lequel RSN s'est battue avec l'ANM est enfin signé: en cas de rupture prématurée du bail les propriétaires de bungalow ne seront désormais plus tenus de le démonter ! Au sujet de la zone camping-caravaning ONF et de l'enlèvement des auvents et caillebotis par les usagers alors que le CHM peut conserver l'hiver ses propres installations le directeur souhaiterait que les mêmes règles soient appliquées pour tous.

L'amélioration de la circulation autos dans le CHM est un sujet porté par Hannes notre secrétaire et Marc. Ils ont interpellé cet hiver la mairie, TransGironde et la Région afin que l'offre de transport par les bus jusqu'au CHM corresponde mieux aux besoins des usagers. Fin 2019 la Région nous a répondu par courrier que le trafic de la ligne 712 reliant notamment la gare de Lesparre au CHM serait consolidé non seulement par l'ajout de plusieurs allers et retours en été mais aussi durant l'intersaison et même en hiver et ce dès cette année. Nous ne manquerons pas de vous en communiquer le détail. Une telle démarche facilite le transport des usagers qui n'ont pas de voiture ou qui ne veulent pas l'utiliser par souci écologique contribuant ainsi à limiter la circulation automobile dans le Centre mais c'est un sujet non prioritaire cette année pour M. Brahimi.

Le projet de création d'un point d'écoute jeunes présenté l'an dernier par Caroline Bourgeat adhérente de RSN et bien accueilli par M. Lamure semble aussi intéresser M. Brahimi. La décision devrait être prise l'an prochain.

Dans le bulletin précédent, nous vous informions de la décision soudaine de la direction de ne plus accepter les chèques vacances pour paiement de la redevance à partir de 2021. Il va être difficile de faire reculer le directeur à ce sujet bien que nous désapprouvions totalement ce revirement. En effet, non seulement il s'appuie sur un courrier de l'ANCV elle-même, mais en outre, après un sondage auprès de plusieurs centres de vacances par l'intermédiaire de l'UNPMH, il s'avère qu'aucun d'entre eux n'autorise le règlement de la redevance annuelle par ce moyen. Si les chances d'obtenir satisfaction sont minces, nous ne lâchons toutefois pas l'affaire et nous vous tiendrons au courant des suites.

Dans cette période pleine d'incertitudes et où tout évolue très vite, nous ne manquerons pas de vous tenir informés.

Bien à vous tous et au plaisir de vous retrouver en pleine santé !

Le Bureau de RSN